

mgen*



Bulletin
départemental

Mai 2018 • N° 6



RENCONTRES
MUTUELLES
2018

GRUPE
vyv

NOUVEAU COMITÉ DE SECTION

pages 14 et 15

DOSSIER : LE CONVENTIONNEMENT

pages 7 à 10





Section du Territoire de Belfort
Centre des 4 as
Rue de l'as de Carreau Bp187
90004 BELFORT Cedex

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi : 9h-17h30
Sauf le mardi : 10h-17h30
Pendant les vacances scolaires
fermeture entre 12h30 et 13h30

Fréquentation de l'accueil

Rouge : forte, Orange : moyenne, Vert : faible.

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
9h-10h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
10h-11h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
11h-12h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
12h-13h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
13h-14h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
14h-15h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
15h-16h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
16h-17h	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
17h-17h30	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange

CONTACTEZ NOUS

36 76

Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Pour toutes vos démarches, questions, conseils,
la MGEN met à votre disposition un numéro
unique (seulement pour la métropole)

De 8h à 18h30, sans interruption,
du lundi au vendredi

ou

sur mgen.fr

sd090@mgen.fr

Vos déclarations,
informations,
dossier personnel,
téléchargement,
sur

mgen.fr/sections/section-du-territoire-de-belfort

L'association **Mixité et Performance** et la **MGEN**, déjà partenaires à l'occasion d'un colloque qui a eu lieu à Dijon le 4 novembre 2017, renouvellent leur collaboration en participant à leur manière sur des épreuves du **Triathlon de Belfort**.

Save the date les 26 et 27 mai 2018 sur le site du Malsaucy !

Avec la création de la **Triath'lionne**, course exclusivement féminine le **samedi 26 à 16h** et d'une course en **duo mixte le dimanche 27 à 9h30**, c'est à une action de prévention tant sportive que sociale que s'associent les deux partenaires.



crédit photos, T. Sourbier

Merci à l'organisateur d'avoir pris cette double initiative et de rappeler que sport et santé sont liés. Même et surtout quand l'environnement social n'est pas porteur. Aller vers la Performance, qu'elle soit dans la pratique, la gouvernance ou plus simplement dans le développement personnel, grâce à la Mixité, c'est bien tout l'enjeu... Bien vivre, bien pratiquer, bien gouverner, ensemble. Avec des courses taillées sur mesure !

Pour plus d'infos : www.triathlondebelfort.com

Tous les ingrédients de réussite et de convivialité sont présents : un concept à partager, une dynamique à créer, un bien être à trouver ou retrouver avec de la natation, du vélo et de la course à pied. Si besoin un coaching personnalisé en amont (sur inscription).

On prend soin de vous, pour que vous preniez soin de vous !

Éditorial et sommaire	3
Rapport départemental	4
Groupe VYV	5
Habitat	6
Conventionnement	7 à 10
Contacter la MGEN.....	11
Que faire en cas de mutation ?	12
La vaccination	13
Election CS et Bureau.....	14
Paroles de nouveaux élus	15
Programme Avantage MGEN	16

Imprimé
sur
papier



N°6 Mai 2018

Prix : 1 € - Abonnement : 2 €

N°ISSN en cours

Comité de rédaction :

B. Pillot, T. Desmarest, R. Chatton

Réalisation : Agence-niko.com

Crédits : IStock, MGEN

Imprimeur : Est-Imprim

MGEN est une mutuelle.

Vous avez élu vos représentants au Comité de section.

Ils seront là pour relayer vos interrogations, vos souhaits...

Nous avons rendez-vous à la Rencontre Mutuelle prévue le 31 mai.

Vous aurez l'occasion de débattre d'une thématique : « **La désertification médicale** ».

Venez participer à la vie démocratique de votre mutuelle.

Lors de cette même journée, vous élirez les délégués à l'Assemblée Générale.

Vous êtes bien adhérent-e d'une Mutuelle !

(Ce qu'il fallait démontrer...)

Benoit Pillot - Président de la MGEN 90

Chers adhérents, chères adhérents

**VOUS ÊTES INVITÉS
À LA RENCONTRE MUTUELLE
QUI AURA LIEU**

Le jeudi 31 mai 2018

à 17h30

AU CLUB DES RETRAITÉS MGEN

8^{ème} étage de la Tour des 4as

90 000 BELFORT



**RENCONTRES
MUTUELLES
2018**

THÉMATIQUE CHOISIE : LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

ÉTAT DES LIEUX, PERSPECTIVES, SOLUTIONS POSSIBLES

VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE : DANS UNE MUTUELLE, CHAQUE AVIS COMPTE !

Rapport départemental de votre section

Population MGEN

Fin 2017, 4569 assurés sociaux, dont 1934 ayants-droits, sont gérés en régime obligatoire par notre section MGEN.

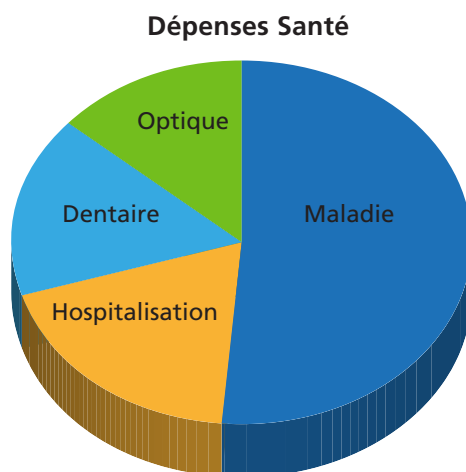
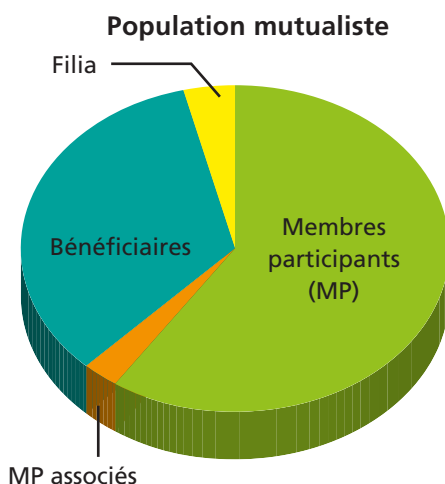
Au niveau de la complémentaire santé, ce sont 6676 adhérents qui sont gérés (-1%), dont 2342 bénéficiaires. Le nombre d'adhérents MGEN Filia (268) est en baisse (-13,8 %), conséquence de la mise en place obligatoire des contrats collectifs.

Dépenses MGEN

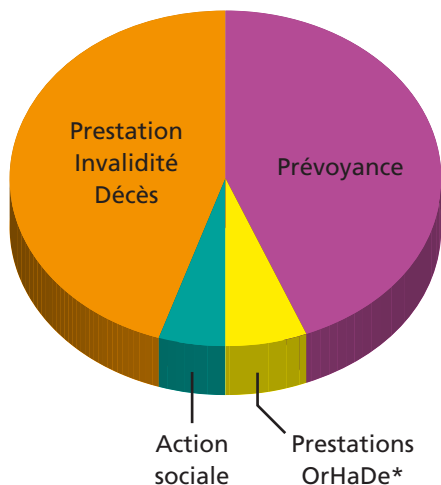
Sur l'année 2017, 203 599 décomptes ont été traités, entraînant le versement de près de 6,6 millions d'euros de prestations Sécurité Sociale et 3,1 millions de prestations complémentaires MGEN.

Au-delà des prestations santé, MGEN du Territoire de Belfort a également versé près de 500 000 € de prestations spécifiques, traitées localement dont la moitié dans le cadre de la prévoyance.

Enfin, la Commission Prestations Spécifiques, qui gère localement les dossiers de solidarité, a accordé 27 900 € sous forme d'aides exceptionnelles non remboursables, de prêts sans intérêt ou d'avances.



Dépenses Prestations Spécifiques



Détail dépenses Prévoyance

TYPE DE DÉPENSE	MONTANT
Allocations journalières	159 359 €
Allocations Invalidité	67 069 €
Allocations décès	36 800 €
Aide à la maternité	5 760 €
Aide mutualiste aidant	1 750 €
Perte Temporaire d'Autonomie	4 000 €
Dépendance totale	25 981 €
SAD** Dépendance	1 920 €
SAD** PTA***	364 €
SAD** Assurance	13 154 €
TOTAL	316 157 €

* Prestations OrHaDe : Orphelinat, Handicap, Dépendance

** SAD : Service à Domicile
***PTA : Perte Temporaire d'Autonomie

Où en êtes-vous avec la vaccination ?

La vaccination permet de se protéger des maladies infectieuses, il est important de se faire vacciner et de mettre à jour ses vaccinations.

Âge approprié	VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour les nourrissons nés à partir du 1 ^{er} janvier 2018												
	1 mois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	18-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG													
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite													Tous les 10 ans
Coqueluche													
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)													
Hépatite B													
Pneumocoque													
Méningocoque C													
Rougeole-Oreillons-Rubéole													
Papillomavirus humain (HPV)													
Grippe													Tous les ans
Zona													

Comme l'ont rappelé en février dernier le Pr Monteil et le Dr Girardel lors d'une conférence sur la microbiologie médicale à Belfort, se faire vacciner sert à se protéger individuellement des maladies, mais c'est aussi un geste citoyen qui sert l'intérêt collectif : en se vaccinant, on évite la propagation des maladies et on réduit le risque d'épidémie.

La vaccination présente un intérêt pour la santé publique (en évitant des complications liées aux maladies concernées), mais aussi économique (en diminuant le recours aux soins, les hospitalisations, les handicaps ou encore les absences au travail...). C'est un geste citoyen.

La vaccination sauve la vie de deux millions de personnes chaque année dans le monde.

Les campagnes internationales ont permis l'éradication de la variole, une baisse de 99% des cas de poliomyélite entre 1988 et 2003 et une baisse de 40% des cas de rougeole entre 1999 et 2003.

En France : l'incidence des oreillons est passée de 859 à 9 cas pour 100 000 habitants entre 1986 et 2013 !

COMMENT CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA COUVERTURE VACCINALE ?

L'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies infectieuses, est possible si chacun recourt à la vaccination. Quelques gestes simples : - Mettre à jour ses vaccins tout au long de sa vie, selon le calendrier vaccinal - Faire le point régulièrement avec son médecin traitant - Inscrire ses vaccinations dans son carnet de vaccination - En cas de retard dans la vaccination, reprendre au stade où elle a été interrompue.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les enfants de moins de 24 mois devront se faire vacciner contre 11 maladies.

Quelles sont les vaccinations obligatoires des enfants ?

En 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont **obligatoires** avant l'âge de 2 ans **pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018**.

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire.

Auparavant, seuls 3 vaccins étaient obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite. Il faut désormais en compter 8 de plus qui étaient déjà fortement recommandés dans le calendrier des vaccinations : **coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, infection invasive à Haemophilus Influenza de type B, infection invasive contre le méningocoque C, infection à pneumocoque et hépatite B**. Cela représente 10 injections à réaliser au cours de 6 rendez-vous pour les enfants âgés de 2 mois à 2 ans, rappels compris. En pratique, plus de 70 % des enfants sont déjà vaccinés contre ces 11 maladies.



Conférence sur la Microbiologie médicales avec le Pr Monteil et le Dr Girardel à Belfort - Fév.2018

Election 2018 au Comité de Section

Le Comité de Section du Territoire de Belfort de 21 membres est renouvelé par tiers, donc 7 sièges à pourvoir. Un 8^{ème} siège est devenu vacant suite à une démission pour changement de département. Tous les candidats ont été élus. Le département a été connu une des meilleures participations. Bravo à vous, électeurs-adhérents.

Remercions les anciens élus et félicitons les nouveaux :

Christophe Boulat, Daniel Bourquard et Stéphane Lainé.

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	Participation
4627	1503	1456	46	1	32,48%

Membres du Comité de Section (par ordre alphabétique)

BERARDI Patrick	Agent d'accueil (Education Nationale)
BOULADOU Dominique	Agent technique (Conseil Régional)
BOULAT Christophe	Principal adjoint (Education Nationale)
BOULEY Karine	Prof. des écoles (Education Nationale)
BOURQUARD Daniel	Agent technique (Conseil départemental)
CHATTON Romain	Conseiller principal (Education Nationale)
CHERREY Odile	Chargée de gestion financière (ONF)
DAVID Chantal	Adjoint administratif retraitée
DESMAREST Tatiana	Assistante de Service Social (Education Nationale)
FEURTEY Yves	Prof. des écoles (Education Nationale)
GURY Philippe	Prof. des écoles (Education Nationale)
HABERT Catherine	Prof. des écoles retraitée
LAINÉ Stéphane	Proviseur adjoint (Education Nationale)
LENZI Christine	Adjoint administratif (DSDEN/IA)
MARTIN Jean-Noël	Professeur des Universités Honoraire
PELLETIER Evelyne	Agent technique (Conseil Régional)
PHEULPIN Martine	Adjoint administratif (Direction des Territoires)
PIARD Sylvie	Infirmière scolaire (Education Nationale)
PILLOT Benoît	Professeur des Ecoles retraité
VERNAY Simone	Adjoint administratif (Direction des Territoires)
WACK Maxime	Professeur des Universités Honoraire

Invités :

Bernard BUSSON, Paulette LAILY, Gérard LIPPI, Evelyne UMBHAUER (anciens élus aux bureaux MGEN et MGET)

Suite à l'installation du nouveau Comité de Section, le bureau précédent a été ré-élu.

Président	PILLOT Benoît
Vice-Président délégué	BERARDI Patrick
Vice-Présidente	DAVID Chantal
Trésorier	MARTIN Jean-Noël
Trésorière adjointe	VERNAY Simone
Secrétaire	BOULEY Karine
Secrétaire Adjoint	BOULADOU Dominique
Invités au Bureau	T. DESMAREST / R. CHATTON (Délégués)

Le Président constate avec satisfaction que le Comité de Section est particulièrement représentatif dans notre département. La diversité (hommes/femme, âges et fonctions) est au rendez-vous.

Comité de Section paroles d'élus

Le Comité de section a pour missions :

- D'organiser les élections départementales
- De participer au débat mutualiste et contribuer à l'expression locale des adhérents, notamment avec les « Rencontres mutuelles »,
- De veiller à l'application des décisions politiques prises par les instances nationales et régionales,
- De relayer les projets régionaux, et le cas échéant, de proposer des volets départementaux au Comité Régional Exécutif,
- De garantir les temps démocratiques départementaux, notamment en organisant l'Assemblée générale de section de vote,
- De préparer la relève militante,
- De veiller aux délégations et désignations représentatives par les comptes rendus de mandats.

Afin d'assurer une bonne coordination régionale, le président fait le lien entre le Comité de section, le Comité régional, la réunion régionale des présidents et toutes les instances politiques nationales.

Bénévoles, les membres du comité de section sont **les représentants départementaux des adhérents et assurés sociaux**. *N'hésitez donc pas à faire part de vos observations à chacun d'entre nous, afin de faire remonter le sentiment de l'adhérent que vous êtes.*

Suite à cette élection, nous avons sollicité les nouveaux élus afin de recueillir leur motivation.

Ma candidature résulte tout d'abord d'une envie d'implication en général et particulièrement dans le milieu associatif. L'intérêt s'oriente particulièrement ici pour moi vers tout ce qui concerne la prévention en général. Il est prouvé depuis des années maintenant qu'avec les célèbres campagnes comme "octobre rose" contre le cancer du sein ou "mars bleu" contre le cancer colorectal entre autres sont autant de facteurs qui évitent très significativement bien des décès. J'ai l'impression que la MGEN est un peu à la traîne dans ces domaines et j'espère pouvoir mettre la pierre à l'édifice à mon humble niveau. Je n'oublie pas bien sur la lutte contre le sida dont la prévention est au cœur du dispositif et où notre organisme pourrait réellement jouer un rôle très important.

Daniel BOURQUARD

Adhérent MGEN depuis le début de ma carrière dans l'Éducation Nationale, j'ai pu profiter des diverses prestations de la mutuelle : des services tels que les assurances de prêts immobiliers et le forfait pour remboursement de frais homéopathiques ou d'ostéopathe, des remboursements médicaux divers au regard de certains aléas de la vie et aussi les remboursements concernant les frais pour les enfants. Depuis 2013, j'ai accepté d'être correspondant dans l'établissement où je travaille parce que je trouve qu'il est important d'avoir un interlocuteur identifié sur son lieu de travail. Beaucoup de questions se posent chez certains adhérents ; questions concernant la compréhension des remboursements, le montant des cotisations, les diverses possibilités offertes... De ce fait, j'ai souhaité me présenter pour devenir membre du comité de section afin de comprendre davantage le fonctionnement de la mutuelle et de faire remonter également les interrogations des adhérents. En désirant que la communication s'améliore encore davantage entre la MGEN et ses adhérents...

Christophe BOULAT

J'ai souhaité être élu au comité de section de la MGEN 90 pour deux raisons.

En tout premier lieu, la MGEN est pour moi une vieille amie. Elle m'accompagne depuis mon entrée dans l'Éducation nationale. Elle a partagé les bons comme les moins bons moments. Elle était avec moi pour la naissance de mes enfants, pour m'aider à les soigner et pour me permettre de corriger leur vue notamment. Elle m'a apporté son soutien lorsque j'ai souhaité devenir propriétaire. Je sais ce que je lui dois et que je peux compter sur elle en cas de besoin. Grâce à cela, je suis en partie rassuré sur mon avenir parce que je sais que la MGEN sera présente. Il est particulièrement réconfortant de se savoir épaulé. Rejoindre les rangs de la MGEN à un niveau d'engagement plus important est une occasion que je ne pouvais pas laisser m'échapper. Et je remercie sincèrement celles et ceux qui m'ont, par leur vote, apporté leur soutien. En effet, je peux désormais mettre mon énergie au service d'une organisation dont je partage les valeurs et contribuer aux efforts importants de solidarité qui font la particularité de la MGEN. La seconde raison n'est pas moins importante. J'ai, à la MGEN 90, un certain nombre d'amitiés. Rejoindre le comité de section est également un moyen de passer un peu plus de temps avec elles. La convivialité ainsi que les grandes qualités humaines sont des éléments supplémentaires qui m'ont décidés.

Stéphane LAINE

Programme Avantage MGEN

MGEN proche de vos goûts et passions

Avec MGEN, bénéficiez, à partir de cet été, de tarifs préférentiels sur des offres culturelles, de loisirs, de voyages et de sport.

Avec MGEN, vous pourrez profiter, **dès cet été, d'un programme exceptionnel de réductions sur des offres culturelles auprès d'enseignes nationales et d'établissements de proximité** : concerts, musées, expositions, théâtres, ...



Vous accéderez également, dans le cadre de ce nouveau programme à un **ensemble d'avantages dans les domaines des loisirs, du sport** et pourrez en plus vous évader grâce à des propositions de **séjours et voyages** à prix avantageux.

En effet, MGEN vous proposera des **offres sélectionnées et négociées rien que pour vous**, auprès d'un large choix de partenaires et des bons plans valables toute l'année.

MGEN, c'est davantage de plaisirs, de découvertes et d'économies !

Tous vos avantages seront accessibles sur un site web ergonomique et convivial. **Vous pourrez bien sûr y retrouver les offres locales culturelles de votre département** (théâtres, centres culturels, musées...) et bien plus...

Quel que soit le lieu où vous vous trouverez en France (domicile, travail, déplacement, vacances), vous accéderez à toutes les offres de proximité (parcs d'attraction, musées nationaux, cinémas, salles de sport, spectacles...).

En vous inscrivant à la newsletter, vous serez informé chaque mois des nouveautés et des actualités.

Vous bénéficierez d'une nouvelle carte dématérialisée dans votre espace de gestion de compte sur le site web que vous pourrez imprimer pour bénéficier de vos avantages.

Vous pourrez effectuer vos commandes en ligne, par exemple sur des offres de billetterie.

Vous serez informé du lancement de ce programme par email, en section et sur le site mgen.fr.

En attendant, vous pouvez toujours profiter de votre carte culture MGEN pour bénéficier des avantages négociés auprès des partenaires culturels de votre région.

